



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 21 mars 2026

Le 21 mars 2026 à 10h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Date remise convocation et affichage
16/03/2026

Présents :

ALDEBERT Didier, AYMAR Patrick, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CHATELAIN Daniel, CLEMENTE Matthieu, CODINA Emmanuelle, CORABOEUF Mélanie, DUT Pierre-Alexandre, GARCIA Gérard, GARRABE Thomas, GRANAL Gilles, GUERRERO Audrey, HOULES Patrick, IMBERNON Marie, LARROQUE Maryse, LOPEZ Marine, MITAINE Katia, OURNAC Jean-Louis, POUTAS Véronique, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Nombre de membres		
Membres Du CM	Présents	Votes
23	22	22

Procurations :

Excusé :

ACACIO Nathalie.

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Secrétaire de séance :

N° 2026-008 Lecture de la Charte de l' élu local.

Monsieur le Maire,

- A remis aux conseillers municipaux une copie de la Charte de l' élu local.
- Donne lecture de la Charte de l' élu local, prévue à l' article L 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de la Charte de l' élu local.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Le Maire,

Didier ALDEBERT

